

Publié le 29/10/2013 à 06h00  
Par **Bernard Broustet**

© www.sudouest.fr 2013

## Un marathon social s'achève chez Herakles

Trois syndicats devraient signer le nouveau statut, rejeté par Sud.



Un atelier de Saint-Médard-en-Jalles. (photo dr)

Le marathon social engendré par la création de la société Herakles, qui emploie plus de 2 000 salariés au Haillan et à Saint-Médard-en-Jalles, est presque fini. Les négociations pour l'élaboration d'une convention d'entreprise ont pris fin la semaine dernière, après quarante séances de négociation, étalées sur plus d'un an. La CFE/CGC, la CGT et la CFDT ont annoncé qu'elles signeraient ce texte, toujours rejeté par Sud, qui appelle aujourd'hui à un nouveau débrayage d'une heure trente.

Herakles, qui fabrique entre autres les propulseurs des missiles M 51 et les tuyères des boosters d'Ariane V, est une filiale de Safran (Snecma, Turbomeca, etc). Celui-ci possédait déjà en Gironde la société SPS, spécialisée dans ces technologies. Herakles est née du mariage entre cette entreprise et l'ex-société publique SME, spécialisée dans les propergols.

### PUBLICITÉ

Les deux sociétés fusionnées relevaient de conventions collectives et d'accords d'entreprise distincts. Les salariés de l'ex-SPS avaient un statut plutôt plus avantageux, mais les disparités étaient nombreuses.

La convention unique, arrêtée la semaine dernière après des centaines d'heures de négociation, porte sur de multiples questions. Selon la CFE/CGC, le personnel devrait globalement y gagner, puisque le texte va engendrer une hausse d'environ 5 % de la masse salariale.

Mais la discussion a été à la fois vive et complexe, entre autres sur le temps de travail. Ainsi, l'ex-personnel SNPE non-cadre, qui travaillait jusque-là 35 heures, va majoritairement passer à 36, comme c'est déjà le cas pour l'ex-SPS. Les salaires suivront à proportion, mais la chose est inacceptable aux yeux de Sud, pour qui le passage général aux 35 heures aurait créé une trentaine d'emplois.

En marge des négociations de cette convention, l'harmonisation des classifications a été un casse-tête. Dans l'immédiat, personne n'y perd en termes de salaires, mais il y a eu des déçus, dont certains ont confié leurs dossiers aux syndicats, avec des résultats inégaux.

Pendant une partie de ce processus, la CGT et Sud avaient fait cause commune, appelant ensemble à des débrayages. Mais, après d'ultimes concessions de la direction, portant entre autres sur la demi-journée de Noël, la CGT a annoncé en fin de semaine dernière qu'elle signerait, comme la CFE/CGC et la CFDT. Sauf imprévu, la convention devrait donc entrer en vigueur après la consultation des instances représentatives du personnel, qui débute aujourd'hui.